

« La Dombes », un site Ramsar

Le Projet de Territoire

1. La Dombes, un territoire peu reconnu

1.1. Une appropriation locale longue et difficile du site Natura 2000

En France, nombreux sont les territoires qui développent la diversité des possibilités offertes par les politiques publiques de préservation ou de gestion des milieux naturels. La Dombes n'est pas exempt de cette situation bien que les outils publics de préservation de la nature restent moins nombreux comparativement à d'autres territoires bénéficiant d'un patrimoine naturel équivalent. Les principaux sont Natura 2000, la GEMAPI, traduit en contrat de milieux des Syndicats de rivière, et les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de l'Ain, avec l'implication des gestionnaires de chaque site.

Le site Natura 2000 de la Dombes, dont le périmètre a été finalisé par arrêté ministériel en 2008 regroupe les étangs de la Dombes ainsi que l'espace rural périphérique (environ 200 m autour des étangs). Avec plus de 47500 ha, cet espace, constitue une échelle territoriale cohérente pour développer un programme de préservation. C'est pourquoi, il a été proposé que le projet de site Ramsar « la Dombes » soit superposé au périmètre Natura 2000 et prolongera cette volonté en rassemblant le territoire autour d'une reconnaissance globale du patrimoine naturel et culturel des étangs.

Dans les années 2010, la Dombes avait fait l'objet d'un projet de Parc Naturel Régional avec un périmètre comprenant l'ensemble du plateau dombiste jusqu'aux vallées adjacentes. Ce projet n'a pas abouti, par manque de cohérence territoriale et d'acceptation du projet localement. Cependant cet échec a également fait prendre conscience de la nécessité de répondre autrement à l'enjeu de préservation de la Dombes.

Après une période difficile d'appropriation du site Natura 2000, dont les premiers débats remontent à la fin des années 1990, la prise en charge de l'animation du site Natura 2000, en 2017, par la Communauté de Communes de la Dombes a permis de faire évoluer les choses. La rédaction d'un nouveau document d'objectifs a permis d'accroître la concertation et la prise en compte des points de vue de tous les acteurs du territoire, permettant de créer une nouvelle dynamique, laissant penser que la Dombes est prête pour aller plus loin, notamment en labellisant son territoire Ramsar. Parallèlement, le Contrat de Territoire Dombes Saône 2017-2021 a permis de mettre en place certaines actions en faveur des patrimoines dombistes.

Malgré les progrès constatés en lien avec une appropriation plus marquée du site Nature 2000, de nombreux acteurs locaux considèrent la Dombes comme orpheline de reconnaissance. Site emblématique, bien connu pour ses étangs, la biodiversité qui leur est inféodée et sa culture, la Dombes est une véritable source d'identité marquée et valorisée à l'échelle départementale et même régionale, mais très peu à l'échelle nationale.

1.2. Une valorisation nationale et internationale attendue

La Dombes, malgré ses particularités écologiques, tels que son importance comme site de migration d'oiseaux d'eau, et son patrimoine culturel et agricole, n'a aucune distinction nationale ; le réseau Natura 2000 jouant assez peu ce rôle. Site emblématique des zones humides continentales françaises, une reconnaissance nouvelle est attendue. L'association Sauvons la Dombes a particulièrement œuvrée auprès des collectivités locales pour que le projet de site Ramsar voie le jour. Les collectivités ont entendu cette attente et se sont mobilisées pour porter le projet.

Par le biais du label Ramsar, le site de la Dombes sera reconnu nationalement, et pourra mieux faire entendre ses particularités au sein du réseau des sites français. La structure porteuse pourra intégrer un réseau de professionnels des milieux humides actifs via l'Association Ramsar France qui représente le réseau dans différentes instances nationales. La distinction sera également internationale donnant une autre visibilité et ouvrant des perspectives de collaboration avec d'autres régions d'étangs, au moins en Europe.

La labellisation Ramsar est un atout pour valoriser le travail fourni localement en faveur des zones humides, promouvoir une culture, et pour sensibiliser sur les milieux humides, la biodiversité et les multiples services écosystémiques fournis par les étangs.

2. Une opportunité à ne pas manquer

2.1. Une dynamique apportée par la rédaction du nouveau DOCOB...

La reprise du site Natura 2000 par la Communauté de Communes de la Dombes qui a mené la révision du document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) est venue redynamiser la prise en compte du patrimoine naturel et les échanges de points de vue entre les acteurs des étangs. En 2018, la concertation est entamée regroupant les acteurs locaux en groupes de travail organisés sur différentes thématiques, facilitant ainsi les échanges : groupe connaissance et observatoire, groupe étang et périphérie, groupe espèces à problèmes et groupe forêt. Des réunions ont été dédiées à la rédaction de fiches actions sur les différentes thématiques.

Mobilisant de nombreuses structures et collectivités pour un vaste territoire, la concertation et la rédaction se sont faites sur la durée, les échanges étant multiples, les décisions demandant parfois maturation.

L'enjeu principal est constitué par les étangs fonctionnant en chaînes interconnectées sur un vaste plateau faiblement vallonné. Outre ces étangs, rivières, vastes espaces agricoles et forêts constituent la mosaïque de la Dombes.

Le périmètre concerne 68 communes pour 8 EPCI. La CC Dombes couvre près de 70% du site Natura 2000. Le document d'objectifs a finalement été validé le 5 juillet 2021 par le comité de pilotage. Une trentaine d'actions est prévue.

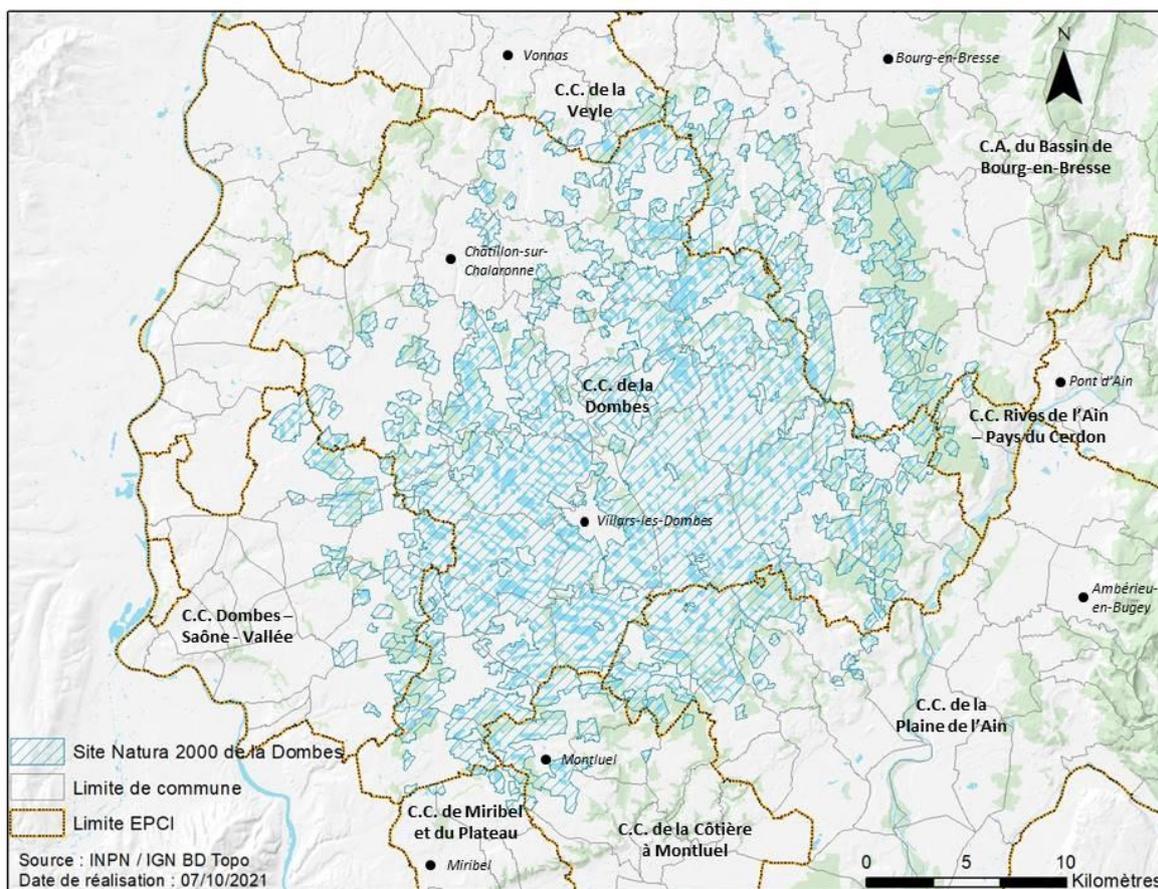


Figure 1 : Communes et intercommunalités du site Natura 2000 Dombes. Source : Léonie Besson, 2021

La Dombes a toujours été étudiée et suivie par différents acteurs scientifiques. La quantité de données disponibles est importante et aucune synthèse de données n'avait été réalisée depuis la rédaction du précédent document d'objectifs. Ainsi, un des enjeux de la rédaction de ce nouveau document d'objectif, en tant que document cadre du territoire, est également de faire une synthèse des travaux menés pour réaliser un diagnostic rigoureux. Ce document, c'est aussi le cadre nécessaire pour organiser la réponse aux enjeux majeurs de préservation du patrimoine naturel, en lien avec les activités traditionnelles, notamment piscicoles et cynégétiques, garantes de la pérennité des étangs et de leur biodiversité.

2.2. ... appuyée par l'engagement du Département

Le Département de l'Ain, par sa compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles, et sa politique environnementale liée au Plan Nature, a largement travaillé ces dernières années à la labellisation d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur son territoire. Un réseau de 39 sites ENS a été mis en œuvre, dont 75% d'entre eux sont liés à des zones humides. Sur le territoire de la Dombes et afin de « gérer la fréquentation », ce sont 6 étangs qui ont été labellisés, ils sont en quelque sorte la porte d'entrée de la Dombes aux visiteurs, le reste des étangs étant principalement des propriétés privées.

En 2019, le Département de l'Ain s'est engagé dans la démarche Ramsar par la création d'un poste en alternance pour accompagner et faciliter la candidature des structures volontaires, poste

reconduit pour la période 2020-2021. Par ailleurs, le Département joue un rôle de facilitateur et de soutien, car les candidatures Ramsar doivent, au premier chef, émaner des acteurs locaux et du territoire.

2.3. Le projet Ramsar au sein de cette dynamique

Ensemble, la communauté de communes de la Dombes et le Département de l'Ain ont rédigé la candidature Ramsar entre le début de la démarche en 2019 et aujourd'hui. La fiche descriptive Ramsar a été complétée d'éléments fournis par des spécialistes de la Dombes issus de l'OFB, ou de la Fondation Pierre Vérots.

Pour plus de lisibilité et de facilité à mettre en place le label, le site Ramsar sera directement relié au site Natura 2000. La démarche de labellisation a été inscrite et validée comme une action du document d'objectifs.

Gouvernance, périmètre, document de gestion, tous ces éléments seront, pour le label Ramsar, issus du site Natura 2000. Lors des comités de pilotage, le label Ramsar bénéficiera d'un moment dédié afin d'échanger entre acteurs du site sur les actions propres au label et sur les plus-values qui s'offrent au territoire grâce à cette distinction. On retrouve donc derrière cette labellisation, un désir de complémentarité avec les dynamiques déjà existantes, tout en apportant une nouvelle dimension.

3. Un projet de territoire

3.1. Ramsar, pièce maîtresse pour la reconnaissance des étangs de la Dombes

La Dombes est avant tout un patrimoine naturel et culturel qui s'est construit, entretenu et maintenu au fil des siècles selon des principes de gestion partagée de l'eau.

Les évolutions sociétales et économiques ont bouleversé un système qui était basé sur une veille et un entretien permanent d'un réseau hydraulique complexe. La Dombes, c'est avant tout une activité économique particulière avec des traditions uniques, sans laquelle elle n'existerait plus, la pisciculture. Composante majeure du territoire, elle est essentielle pour le bon fonctionnement des étangs, leur entretien, et le maintien de la biodiversité. C'est cette pisciculture qui fait encore aujourd'hui, que cette région d'étangs se maintient. Ancrée localement, cette activité souffre cependant d'un contexte économique difficile, et du changement climatique de plus en plus marqué. N'oublions pas la chasse, qui offre un revenu essentiel pour l'entretien des étangs.

Aujourd'hui, le seul investissement privé basé sur les revenus de la pisciculture et de la chasse est bien souvent insuffisant. Les collectivités interviennent de plus en plus en faveur du maintien des étangs, en premier lieu le Département ou encore les Syndicats de rivières qui appuient l'entretien des fossés stratégiques.

Le plateau dombiste, entité géologique et paysagère unique, est administrativement désuni : 68 communes, 8 EPCI, 3 cantons du Département, 4 syndicats de rivières.

Ramsar doit contribuer à consolider la dynamique de préservation des étangs de la Dombes.

3.2. Des actions de préservation des zones humides à soutenir

Au sein du document d'objectifs Natura 2000 récemment validé, différentes actions et initiatives liées à la restauration, l'entretien ou la valorisation des zones humides, à la biodiversité ou à l'animation du territoire peuvent être distinguées :

- *Animation et gestion concertée de la ressource en eau de surface* (action EAU2 du DOCOB), l'objectif de cette action est d'améliorer la gestion hydraulique et la circulation de l'eau en tenant compte des enjeux écologiques des étangs, en faisant respecter les us et coutumes locales et en coordonnant les interventions. En raison de l'importance de la propriété privée, il est essentiel que les acteurs se coordonnent sur le territoire et qu'une véritable gestion concertée et prise en compte des enjeux écologiques soient instaurées pour pérenniser les activités. Cette action fait directement écho à l'objectif gouvernemental de mettre en place d'ici 2027, au moins 100 Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), dans l'optique de sécuriser l'accès à la ressource en eau sur les territoires en améliorant sa gestion.
- *Code de bonnes pratiques de gestion de l'étang dombiste* (action BIO1 du DOCOB), cette action rassemble les préconisations issues de données scientifiques, et sera mise en œuvre sur la base de compromis entre les acteurs. Ce code reprend les nombreux facteurs et éléments nécessaires au bon fonctionnement, encore une fois le respect des us et coutumes dombistes est un des objectifs, tout comme la préservation, voire l'amélioration de la qualité des habitats. Ce code est une base à suivre volontairement par les propriétaires et gestionnaires intéressés par une gestion équilibrée des étangs.
- *Travaux d'entretien et de restauration des habitats naturels de l'étang* (action BIO4 du DOCOB), pour cette action l'objectif principal est d'améliorer les potentialités écologiques des étangs et de leurs habitats, par la restauration si nécessaire, l'entretien, ou la diversification des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, le tout en comptabilité avec les activités piscicoles et cynégétiques. D'un point de vue technique, cette action peut se présenter par des interventions comme le reprofilage des berges, la création de hauts-fonds, la gestion de roselières et jonchaies etc.
- *Restauration des continuités écologiques* (action TVB1 du DOCOB). Suite à l'étude de la continuité écologique dans la Dombes, différents secteurs sont identifiés comme étant à restaurer en priorité pour améliorer la continuité écologique. L'objectif est également de renforcer les éléments supports pour le déplacement de la faune, et réduire l'impact de la circulation routière.

- *Lutte contre les espèces invasives* (actions GEP1, GEP2, GEP3, GEP4 du DOCOB). Ragondin, rat musqué, jussie..., la prolifération de ces différentes espèces est une menace lourde sur le fonctionnement des étangs, et le maintien des habitats et de la biodiversité en Dombes. Depuis déjà quelques années, la gestion de ces espèces prend de l'importance sur ce territoire, qui agit de multiples façons pour réduire les dégâts causés au milieu.
- *Valoriser et faire connaître le territoire* (action VAL1 du DOCOB). La Dombes souhaite faire connaître les enjeux environnementaux et le patrimoine culturel des étangs, pour défendre des moyens de préservation du patrimoine adaptés aux particularités locales. Dans cette action, le label Ramsar est mis en avant, notamment pour valoriser le territoire et le faire intégrer un réseau des zones humides. L'objectif est aussi de soutenir un tourisme de nature durable prenant lui aussi en compte les particularités locales.

3.3. Les plus-values principales attendues pour le territoire

Différentes plus-values à ce projet de labellisation Ramsar sont identifiables et attendues :

- Le renforcement d'une dynamique territoriale en faveur des patrimoines s'illustrant par le développement de moments de débats et de sensibilisation.
- La reconnaissance de la Dombes, de sa valeur écologique, de son patrimoine culturel et naturel à l'échelle nationale et internationale.
- Une appropriation plus accrue de la problématique étangs et de ses caractéristiques écologiques par les élus et habitants, en soulignant le caractère exceptionnel de ce territoire pour lequel il est nécessaire d'enclencher des actions concrètes.
- La promotion et la valorisation du territoire à une autre échelle, permettant de communiquer davantage sur la Dombes pour expliquer et défendre les particularités du territoire.
- Une confiance plus marquée dans le territoire, dans l'intérêt de la Dombes, et dans la nécessité de maintenir et d'entretenir ce milieu.

